

## Le projet associatif : définit et prépare l'action

Construire son projet associatif, c'est bien définir le but que l'on se fixe (quel objectif ? pourquoi ? pour qui ?) et les moyens (comment ? avec qui ? avec quoi ? à quel prix ?). C'est aussi bien déterminer les valeurs que partagent les adhérents autour du projet (pourquoi ? au nom de quoi ? au nom de qui ?).

### Avez-vous ?

- Clairement défini l'objet de votre association ?
- Déterminé les activités ou les services à offrir ?
- Fixé le(s) public(s) à qui vous vous adressez ?
- Déterminé les adhérents (typologie / membres usagers...) ?
- Identifié les valeurs partagées par les membres ?
- Prévu d'associer tous les acteurs au projet ?
- Envisagé d'associer le(s) publics bénéficiaires aux actions menées ?
- Évalué les moyens humains : disponibilités des fondateurs/bénévoles ?
- Évalué les moyens financiers à savoir :
  - Pris en compte les charges salariales (par ex : animateurs, conférenciers) ?
  - Pris en compte les remboursements de frais (des bénévoles) ?
  - Fixé le montant et le volume des cotisations ?
- Prévu la demande d'un agrément ? (L'affiliation auprès d'une fédération sportive par exemple) pour obtenir une subvention ou un soutien ?
- Pensé à demander une subvention auprès de la commune, du département ?
- Pensé à solliciter des locaux auprès de la commune ?
- Envisagé un parrainage auprès d'entreprises ou de partenaires publics ?